



CALculatrice intérêts composés

Par therin71

Bonjour,

En vérifiant les intérêts de mon compte à terme d'une banque après 10 ans avec 6 sites de Calculatrice d'intérêts composés en ligne, je trouve comme résultat, 2000 ? de plus d'intérêts que ceux versés par ma banque.

I/ Ces sites de calculatrices automatiques sur internet sont-ils fiables et intègrent-ils les mêmes formules de calcul que celles des banques ?

II/ Pourrais-je réclamer à ma banque ces 2000 ? en m'appuyant sur ces 6 sites de calcul en ligne ?

Merci beaucoup.

Formule de calcul de ma banque traditionnelle :

Calcul des intérêts : Capital (+ intérêts réinvestis+ versement programmé) x Taux actuariel x Durée courue de la période (base 360 jours).

Simulation de calcul avec 6 sites gratuits de calculateur :

Calculateur d'intérêts composés gratuit | Hellomonnaie (guide banquier HELLOMONNAIE)

Calculatrice | Intérêts composés | Finary (guide banquier FINARY)

Calculatrice d'intérêts composés : Calcul, formule Calculatrice | Intérêts composés | Finaryet guide (guide banquier)

Calculateur d'intérêts composés : Comment les investissements croissent avec le temps | Saxo Banque (courtier SAXO)

Calculatrice intérêts composés (+ formule, explications et conseils) (Cabinet de gestion patrimoine RAMIFY)

Calculatrice d'intérêts composés : formule, simulation et conseils (Cabinet de gestion patrimoine et fortune Hagnéré PATRIMOINE)

Par ESP

Bienvenue et bonsoir

Il sera difficile ici de vous apporter une réponse.

Avez vous décortiqués les conditions générales et particulières de votre contrat de placement à terme ?

Êtes vous assuré que la banque utilise la formule légale ou contractuelle appropriée pour votre produit, en tenant compte de la base de calcul des jours (réels/365 ou commerciale/360).

D'autres éléments peuvent intervenir, comme la fréquence de capitalisation des intérêts (annuelle, trimestrielle, à l'échéance)!

Bref, il vous faut rencontrer un expert-comptable. Il est habitué à décortiquer les documents financiers complexes, y compris les contrats bancaires.

Par Nihilscio

Bonjour,

Le problème doit résider dans les définitions des taux d'intérêt, le taux annoncé étant probablement un taux nominal annuel alors que le calcul se fait sur le taux effectif mensuel.

Exemple

Vous placez une somme S à un taux annuel t , les calculs se font mois par mois.
Au bout de n mois votre capital placé sera devenu $C = S \times (1 + t)^{(n/12)}$

Soient $S = 1000$ et $t = 3\%$ (0,03)

Si $n = 1$ mois, $C = 1002,466$, ce ne sera pas exactement $S \times (1 + 0,03/12)$ ce qui vous donnerait $C = 1002,50$ comme on pourrait s'y attendre, légèrement supérieur.

Avec $n=12$, vous retrouvez bien un intérêt accumulé de 3% avec $C = 1030$.

Mais la banque a peut-être triché en insérant une clause du genre : les intérêts sont capitalisés à l'échéance d'un an et non immédiatement tout en gardant un taux mensuel de $(1 + t)^{(n/12)} - 1$. Cela fausserait le résultat car, en ce cas, le taux réel ne serait pas de 3% mais de 2,96%.

Il faudrait faire vous-même les calculs à l'aide d'un tableur, au moins sur une période pendant laquelle il n'y a pas eu de mouvement, retrait ou apport, pour comparer votre résultat avec celui calculé par la banque.